

BASE ELEVES 1^{er} DEGRE

De quoi s'agit-il ?

« Base élèves 1^{er} degré » est un logiciel d'aide à la gestion des élèves inscrits dans les écoles publiques maternelles et élémentaires. Il permet de gérer l'inscription et l'admission des élèves dans les écoles, de répartir les élèves dans les classes et d'assurer les tâches courantes du directeur d'école comme la fiche individuelle de renseignements, les certificats de scolarité et de radiation, et la liste des élèves d'une école. Ce logiciel permet en outre de suivre le parcours de la scolarité des élèves avec l'attribution de l'identifiant national de l'élève, les changements d'école et préparer la liaison avec le collège. Ce logiciel est utilisé par différents acteurs mais chacun selon son niveau de compétences, en fonction des prérogatives légales.

Ainsi le directeur d'une école a accès aux données de son école (fiche fonctionnalité directeur), le maire aux données administratives des élèves inscrits dans les écoles publiques de sa commune (fiche fonctionnalité maire), l'inspecteur de circonscription aux données des écoles de sa circonscription, l'inspecteur d'académie aux données de son département. Les services des rectorats et de l'administration centrale de l'éducation nationale n'ont pas accès à l'application mais reçoivent des données anonymes à des fins de statistiques.

Cadre législatif ou réglementaire :

Cette « base élèves 1^{er} degré » a été déclarée à la CNIL dès le démarrage de l'expérimentation en 2004 et selon la déclaration faite elle ne peut être interconnectée avec un quelconque autre fichier d'administration publique. Comme pour tout autre type de données et conformément à la loi de 1978 Informatique et Libertés, tout parent peut demander communication complète du dossier concernant son enfant et éventuellement y apporter des modifications.

Enjeux de politique scolaire :

Ce logiciel remplacera progressivement, puis sera appliqué sur tout le territoire en 2009, les anciennes procédures papier et le logiciel GEPI. Cet outil permettra, et permet déjà là où il est opérationnel, d'améliorer la prospective des effectifs scolaires et le suivi des besoins spécifiques ou suivi spécialisé comme le RASED.

Pour les communes, cette utilisation permet de gérer le domaine périscolaire, la cantine, les dérogations, les centres de loisirs...

Quelques chiffres :

Aujourd'hui 35 000 écoles, réparties sur les 100 départements, l'utilisent (une seule situation de blocage : la Seine-Saint-Denis) et 15 départements sont totalement équipés.

En 2008, 40 000 écoles auront accès à l'application de ce logiciel, et à la rentrée 2009, la totalité des écoles seront équipées.

Le système bénéficie d'une sécurisation de la base contre toute intrusion par un mot de passe à usage unique : One Time Password et sera encore renforcé sous forme de clé.

Avis de la PEEP :

De nombreuses voix se sont élevées contre ce dispositif qui au fond n'est pas nouveau : une application équivalente existe dans les collèges depuis plusieurs années sans aucun problème. Il s'agit avant tout de moderniser la gestion des effectifs des élèves et de permettre à chaque utilisateur de disposer des seules informations qui concourent à l'amélioration de sa mission au sein du service public.

Il faut savoir que cette application a fait l'objet d'échanges avec le ministère et depuis 2005, plusieurs données confidentielles ont été retirées de l'application. Ces données, qui faisaient controverses, étaient répertoriées sous la rubrique « besoins éducatifs ». Ainsi, depuis le 4 octobre 2007, les mentions relatives à la nationalité, l'année d'arrivée en France, la langue et la culture d'origine, ne figurent plus dans l'application.

Concernant le suivi spécialisé (RASED) cette mention ne porte aucun diagnostic individuel, simplement une indication à l'échelon de l'école et peut permettre une meilleure répartition des réseaux d'aide.